

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX**

L'année deux mille vingt-cinq, le 17 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, GUICHARD Nicolas, LARAT Cyril, PERROT Paul, GUERIN Freddy, BOUNIOL Amandine, PERCHE Stéphane, REY Christian, COINTE Catherine.

Date de convocation : 07 mars 2025

Date d'affichage : 07 mars 2025

Absents représentés : DELENCRE Florian représenté par Serge PROD'HOMME

Absents : LE MEUR Hélène, POUZIN Laurent. Secrétaire de séance : Catherine COINTE

Stéphane Perche arrivé à : 20 h 10

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

Le PV du conseil municipal du 24 février 2025 est adopté à l'unanimité.

1- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur Le Maire, Etienne Larat indique que les bases fiscales sont réévaluées cette année par l'état à hauteur de 1.7 %.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des impôts directs locaux.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.44 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.64 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.25 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2- VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2025

Etienne Larat donne des éléments d'explications sur la construction du budget investissement validée par la commission budget au préalable, avec notamment les dépenses importantes liées aux travaux de l'école.

Une ligne budgétaire spécifique a été créé pour la construction de la route des chênes (première partie des travaux).

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la commune pour prendre en considération les demandes exprimées par les différentes commissions et les besoins recensés.

Monsieur Le Maire évoque enfin les perspectives de développement de la commune et le souhait de l'équipe municipale de conserver un cadre de vie harmonieux pour les habitants.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Etienne LARAT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le budget primitif 2025 de la commune de Saint Bardoux arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
• INVESTISSEMENT	2 725 361.39 Euros	2 725 361.39 Euros
• FONCTIONNEMENT	454 200.00 Euros	454 200.00 Euros

3- VALIDATION DES TAUX D'INTERETS DES PRETS

Monsieur le Maire présente les caractéristiques des 2 prêts :

1) Prêt d'un montant de 467 000,00 euros :

Date de déblocage	10 AVRIL 2025
Montant	467 000,00 €
Durées	20 ans
Amortissement	Echéances constantes
Fréquence	Trimestrielle
Base de calcul	30 / 360
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	Néant
Taux Fixe 20 ans	3,89 %

2) Prêt relais d'un montant de 500 000,00 euros :

Date de déblocage	10 AVRIL 2025
Montant	500 000,00 €
Durée	3 ans
Amortissement	In Fine
Fréquence	Trimestrielle
Base de calcul	Exact / 360
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	Néant
Indemnité de remboursement anticipé	Néant
Taux Fixe 3 ans	3.02 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à contracter ces prêts auprès de l'AFL,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

4- NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DE LA ROUTE DES CHENES (PREMIERE TRANCHE)

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet de construction de la route des Chênes est modifié et sera réalisé en plusieurs tranches. Le coût prévisionnel de la première tranche est de 196 678.50 € HT soit 236 014.20 € TTC.

M. le Maire expose le plan de financement prévisionnel modifié après les négociations avec Valence Romans Assainissement et les aides financières susceptibles d'être octroyées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 0 abstention :

- **ADOPTE** le projet de construction de la route des Chênes s'élève à un coût prévisionnel de 196 678.50 € HT soit 236 014.20 € TTC.
- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires auprès de l'État, du Département, de Valence Romans Agglo pour le fond de concours et Valence Romans Assainissement.
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

Recettes (€ HT)		Dépenses (€ HT)	
FOND DE CONCOURS	28 266.00	TRAVAUX	176 709.50
VALENCE ROMANS AGGLO ASSAINISSEMENT	66 378.00	MOE 6,30 %	11 133.00
EMPRUNT - FONDS PROPRES	102 034.50	ALEAS ET ACTUALISATION 5%	8 836.00
Total HT	196 678.50	Total estimatif HT	196 678.50
		TVA 20 %	39 335.70
		Total estimatif TTC	236 014.20

5- VILLAGE DON D'ORGANES

Considérant la demande et la présentation de l'association France Rein Drôme-Ardèche, membre du collectif d'associations œuvrant pour le don d'organes Greffes+,

Considérant l'importance du don d'organes et le souhait de la commune de Saint Bardoux de soutenir cette cause et d'en faire la promotion,

Le Maire propose de s'associer à la démarche en faisant de Saint Bardoux, un village ambassadeur du don d'organes par la signature d'une charte de partenariat avec le collectif Greffes+ et l'apposition de panneaux en faveur du don d'organes à l'entrée du centre-bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de s'engager dans la promotion en faveur du don d'organes en faisant de Saint Bardoux, un village ambassadeur du don d'organes,
- **AUTORISE** le Maire à signer la Charte « Ville Ambassadrice du don d'organes » aux côtés du collectif Greffe+,
- **DIT** que les crédits suffisants seront inscrits au budget 2025 pour l'achat de panneaux d'information,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

6 : QUESTIONS DIVERSES

6.1 Chantier école

Les travaux avancent bien et sont conformes au retro planning fourni par l'architecte. Le bâtiment est maintenant clos et couvert. Les travaux intérieurs débutent. Les gaines électriques sont passées. Le local technique situé au stade de foot est maintenant couvert.

6.2 : Relais téléphoniques

Deux dotations pour des antennes relais téléphoniques supplémentaires ont été allouées à la commune.

3 installations d'antennes relais ont donc été notifiées à la commune.

La première antenne relais devrait être installée prochainement sur le quartier Piedmelion (terrain SIABH).

Une recherche de lieux spécifiques pour l'implantation d'une deuxième antenne relais avec les propriétaires est en cours au quartier des petits baris.

Deux propriétaires agricoles sont concernés par le ciblage d'Orange et d'Eiffage. Ils seront contactés par les opérateurs.

Catherine Cointe intervient et indique qu'il conviendrait d'aviser les administrés concernés par cette imposante installation (hauteur d'environ 30m) qui risque d'impacter l'environnement si celle-ci venait à se réaliser dans le quartier même, proche des habitations.

Nicolas Guichard répond que cette installation n'est pas seulement destinée au quartier des petits baris mais aussi à toute personne qui souhaiterait téléphoner dans ce quartier. Il ajoute que si on souhaite informer tout le quartier pourquoi ne pas informer les 600 habitants. Il s'oppose à cette information ciblée.

Ce en quoi Catherine Cointe lui répond que c'est avant tout le quartier qui risque d'être impacté (environnement notamment) et pas la totalité du village, cette information ciblée lui paraît nécessaire.

S'en suit une discussion sur le nombre d'administrés ayant fait remonter leurs désagréments liés à la téléphonie au quartier des petits baris. Les données précises ne sont pas disponibles lors de ce conseil et pourront l'être ultérieurement si besoin (source Nicolas Guichard).

Etienne Larat précise que le dossier doit être instruit très vite et la construction de même (délai de 2 ans à partir de la date de notification, soit fin 2026).

6.3 DCE Route des chênes

Le dossier de consultation des entreprises devrait démarrer au plus tôt.

L'entreprise GIOL, maître d'œuvre se charge de la publication relative à la consultation des entreprises.

Les travaux sont prévus avant l'été.

6.4 Composteurs

Christian Rey évoque la question des composteurs. Y aurait-il une possibilité d'installation via l'agglomération ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Prochain conseil municipal : le 28 avril 2025 – 26 mai 2025 – 30 juin 2025.

Le Maire
Etienne LARAT

